10ème Année

N° DLP 23-7-58 302154 237

22 Juillet 1958



BULLETIN TECHNIQUE

de la Station d'Avertissements Agricoles

RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON
Téléphone: FRanklin 20-56
FR. 20-56

C.C.P. LYON 9430-12 — Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

AVERTISSEMENTS

V I G N E

VERS DE LA GRAPPE - Toutes régions

Le second vol se poursuit. Les viticulteurs n'ayant pas encore effectué le traitement recommandé dans la note du 12 Juillet devront l'appliquer dès réception de cette note.

Les applications insecticides sous forme de poudrage sont recommandées.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Toutes régions

Effectuer un traitement dès réception de cette note. Nous rappelons que l'emploi des arsenicaux est interdit dans les deux mois qui précèdent la récolte des fruits.

Produits homologués: D.D.T., Parathions

Produits en autorisation provisoire de vente: Diazinon, Malathion, D.D.D., Lindane émulsion et Méthoxychlore.

TAVELURE: Dans les vergers où cette maladie sévit, ajouter un produit fongicide à la bouillie précédente.

INFORMATIONS

OIDIUM DE LA VIGNE: Surveiller le développement de la maladie et si besoin est, effectuer un poudrage au soufre.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE: Dans les cultures où la moitié du feuillage a été détruit par la maladie, il est conseillé de procéder à la destruction des fanes afin de réduire la contamination des tubercules.

Cette destruction peut être faite:

- soit par fauchage
- soit par pulvérisation d'un défanant (chlorate de soude, colorants nitrés ou pentachlorophénol + fuel domestique.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

P235